

# ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT — AXE EAU

**Région de Bruxelles-Capitale**

OBJECTIFS, RÉSULTATS, PERSPECTIVES

ANNÉE 2014



ALLIANCE EMPLOI ENVIRONNEMENT · AXE EAU

## Table des matières

<b>NOUVELLE DYNAMIQUE SECTORIELLE .....</b>	<b>4</b>
<b>L'EAU, UN DES QUATRE SECTEURS CLE DE L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>ENJEUX SPECIFIQUES AU SECTEUR DE L'EAU.....</b>	<b>5</b>
<b>Environnement : une gestion de l'eau adaptée aux défis de demain .....</b>	<b>5</b>
<b>Economie : l'accès aux marchés présents et futurs pour les entreprises bruxelloises .....</b>	<b>5</b>
<b>Emploi : la mise en capacité des travailleurs pour les travaux du maillage gris et du maillage bleu + .....</b>	<b>6</b>
<b>RESULTATS ACQUIS PAR L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT - EAU .....</b>	<b>6</b>
<b>Les bases d'une transition durable sont établies .....</b>	Error! Bookmark not defined.
<b>Les premiers effets au niveau des acteurs.....</b>	<b>6</b>
<b>Les chiffres clés des réalisations engendrées jusqu'à présent.....</b>	<b>7</b>
<b>Réalisations concrètes par objectif stratégique .....</b>	<b>8</b>
1. Premier objectif stratégique : Caractériser et adapter les marchés .....	8
2. Deuxième objectif stratégique : sensibiliser les maîtres d'ouvrage (y compris les particuliers) et les maîtres d'œuvre.....	10
3. Troisième objectif stratégique : Susciter et diffuser les techniques et pratiques innovantes	11
4. Quatrième objectif stratégique : Mettre en capacité les entreprises.....	14
5. Cinquième objectif stratégique : Aider les entreprises à recruter de la main d'œuvre adéquate.....	16
6. Sixième objectif stratégique : Susciter des vocations et former des travailleurs.....	18
<b>PERSPECTIVES POUR LES 5 ANS A VENIR .....</b>	<b>20</b>
<b>Maillage bleu+ : cours d'eau, étang et gestion plus durable des eaux.....</b>	<b>20</b>
<b>Maillage Gris : relocalisation et réutilisation des eaux usées .....</b>	<b>20</b>
<b>Utilisation rationnelle de l'eau.....</b>	<b>20</b>
<b>DIAGNOSTIC ET CONSTRUCTION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES .....</b>	<b>21</b>
<b>Objectifs généraux .....</b>	<b>21</b>
<b>Public-cible.....</b>	<b>21</b>
<b>Situation actuelle, freins et situation désirée.....</b>	<b>21</b>

La situation présente.....	21
La situation désirée.....	24
<b>La stratégie de développement du secteur bruxellois de l'eau.....</b>	<b>25</b>
Levier « Demande » : Le plan de gestion de l'eau stimule les commandes de travaux.....	25
Levier « Offre » : L'Alliance Emploi-Environnement met en capacité les entreprises et les travailleurs bruxellois.....	26
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels de la stimulation de l'offre .....</b>	<b>26</b>
<b>Les 36 ACTIONS de l'Alliance Emploi-environnement - Eau.....</b>	<b>30</b>
<b>PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION DES ACTIONS .....</b>	<b>32</b>
<b>Dynamique participative .....</b>	<b>32</b>
<b>Dispositif de suivi de la mise en œuvre.....</b>	<b>33</b>
La sensibilisation des entreprises .....	33
La recherche .....	33
La veille technologique.....	34
<b>ACTEURS.....</b>	<b>35</b>
<b>Du côté des acteurs publics .....</b>	<b>35</b>
<b>Du côté des acteurs privés.....</b>	<b>35</b>

## Table des Figures

Figure 1 - Le cycle de l'eau spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale .....	5
Figure 2 - La gestion du cycle de l'eau à Bruxelles - Situation présente .....	23
Figure 3 - La gestion du cycle de l'eau à Bruxelles - Situation désirée.....	24
Figure 4 - La stratégie de l'axe « Eau » dans l'Alliance Emploi Environnement .....	27
Figure 5 - l'articulation des actions de l'Axe eau dans les objectifs stratégiques .....	28
Figure 6 - Tableau récapitulatif des Pilotes des différentes actions.....	36
Figure 7 - Liste des organismes impliqués.....	38

## NOUVELLE DYNAMIQUE SECTORIELLE

L'Alliance Emploi-Environnement vise à stimuler l'économie, la création d'emploi et la qualité environnementale dans une même démarche. Avec l'Alliance Emploi-Environnement, une économie respectueuse de l'environnement et des ressources, sobre en carbone est aussi une économie rentable, dynamique et pourvoyeuse d'emplois.

L'Alliance Emploi-Environnement propose une nouvelle dynamique de gouvernance qui vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs, autour d'actions concertées. Toutes les parties prenantes s'engagent à travailler ensemble en vue de développer des filières économiques liées à l'environnement et créer des emplois de qualité.

C'est avec ces objectifs que l'Alliance Emploi-Environnement a été lancée par le Gouvernement bruxellois et s'est concrétisée pour quatre axes : la construction durable en 2011, pour l'eau en 2012, et, en 2013, pour les ressources et déchets ainsi que pour l'alimentation durable. Après 4 ans de dynamique, 250 acteurs ont mis en œuvre près de 200 actions en œuvre. L'Alliance engrange des résultats, en terme de partenariats, de formation, de développement de nouvelles compétences et également en termes d'emplois.

Ces résultats sont présentés dans ce rapport composé de cinq parties : un carnet principal reprenant l'ensemble du processus et des acquis puis quatre carnets thématiques, un dédié à chaque axe. Ce présent carnet rend compte du travail effectué dans l'axe Eau.

## L'EAU, UN DES QUATRE SECTEURS CLE DE L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, les travaux liés à l'axe « Eau » sont répartis en deux grandes catégories, à savoir celle du maillage gris (MG) et maillage bleu+ (MB+)

Le « maillage gris » correspond aux ouvrages d'art et aux travaux publics liés au « cycle » de l'eau de consommation comme les réseaux d'adduction d'eaux, l'égouttage, les bassins d'orage, les stations d'épuration, etc.

Le « maillage bleu + » concerne les travaux liés au cycle de l'eau « naturel », mais fortement perturbé en milieu urbain. Cela va de la gestion de l'eau de pluie chez les particuliers et dans l'espace public, visant à compenser l'imperméabilisation de Bruxelles, jusqu'à la revalorisation des eaux de surfaces (déconnection des cours d'eau du réseau d'égouttage, aménagements d'étangs, de noues, ..) ou d'autres travaux d'aménagements qui permettent d'intégrer la présence de l'eau dans la ville.

Par conséquent, le secteur économique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale n'est assimilable ni à un secteur professionnel homogène, aux contours circonscrits ni à une liste de métiers et de compétences déjà clairement identifiés: le « secteur » de l'eau rassemble plutôt un ensemble de travaux et de métiers diversifiés et en développement.

## ENJEUX SPECIFIQUES AU SECTEUR DE L'EAU

### Environnement : une gestion de l'eau adaptée aux défis de demain

Les trois défis de demain que sont la résilience de la Région bruxelloise aux changements climatiques, la gestion du risque d'inondation et l'amélioration de la qualité et de la quantité des masses d'eau en Région de Bruxelles-Capitale impliquent concrètement des travaux en vue de :

- Poursuivre la rénovation du maillage gris (ici, le réseau d'égouttage et traitement des eaux usées) de la Région ;
- Renforcer le maillage bleu pour diminuer l'impact de l'imperméabilisation des sols et;
- Prévenir ou adapter la construction d'infrastructures dans les zones à risque.

### Economie : l'accès aux marchés présents et futurs pour les entreprises bruxelloises

Le secteur de l'eau offre des opportunités en termes d'investissement et de chiffres d'affaires.

### Maillages gris et bleu : des marchés à prendre et des marchés à anticiper

Les marchés relatifs aux travaux du Maillage Bleu et du Maillage Gris sont publics. L'accessibilité aux marchés du Maillage Gris est complexe car ils s'adressent principalement à des entreprises d'une taille très importante. Il est cependant envisageable de mettre en place des grappes d'entreprises de tailles plus réduites pour certains projets.

Les travaux du Maillage Bleu incluent souvent la gestion de boues de dragage et un type d'interventions qui est peu rencontré actuellement dans les compétences des entreprises bruxelloises. Des travaux plus spécifiques à la valorisation des services éco systémiques, aux analyses et études.

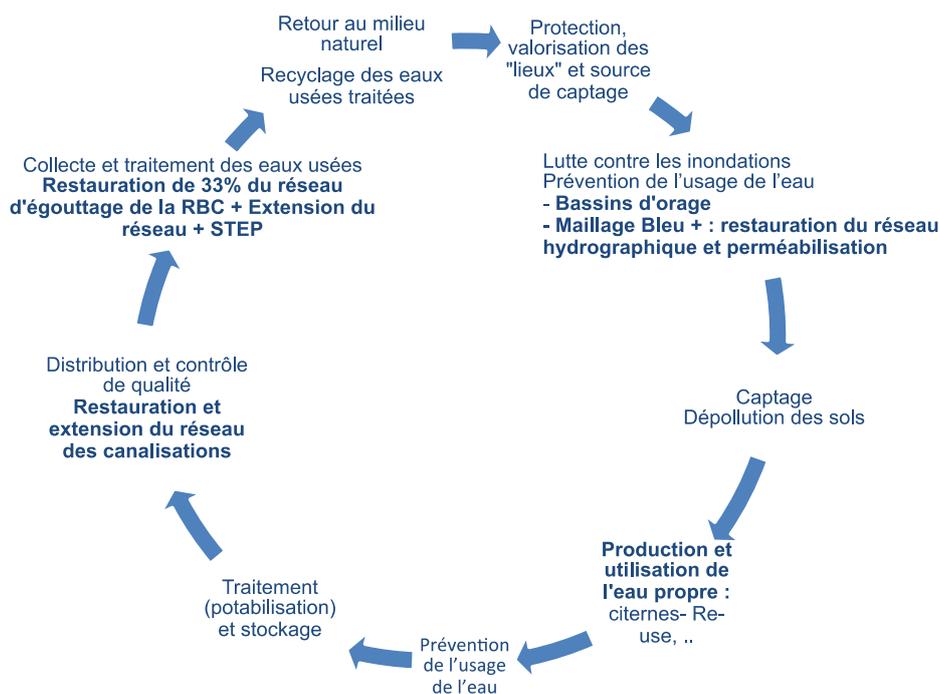


Figure 1 - Le cycle de l'eau spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale

## **Emploi : la mise en capacité des travailleurs pour les travaux du maillage gris et du maillage bleu +**

Selon une étude de 2014 réalisée par Bruxelles Environnement, les enjeux environnementaux de l'eau à Bruxelles représentent un gisement de l'ordre de 1.850 emplois, d'ici 2020 (de l'ouvrier aux bureaux d'étude), et même davantage selon la réglementation future que pourrait prendre la région. Peu de « nouveaux » métiers ont été identifiés pour la transition dans le secteur de l'eau, mais il existe bien un potentiel de métiers « classiques » nécessitant de nouvelles compétences.

## **RESULTATS ACQUIS PAR L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT - EAU**

### **Caractérisation et sensibilisation d'un secteur à l'arborescence complexe**

La première année de mise en œuvre a été dédiée à des actions de sensibilisation et de mise en capacité progressive des acteurs, qui ont créé les conditions premières de réussite. Ceci a nécessité de clarifier un secteur aux multiples facettes dont il convenait d'approfondir la connaissance des caractéristiques déjà relevées, par exemple :

- le rôle important des marchés publics au niveau du maillage gris, qui nécessite une mise en capacité du tissu entrepreneurial bruxellois pour accéder à ces marchés ;
- l'étendue et la diversité des activités de développement du maillage bleu+, compensatoires ou complémentaires au maillage gris, a nécessité un travail de cadastre des travaux, des métiers impactés et des compétences à acquérir.

### **Les premiers effets au niveau des acteurs**

Des changements concrets sont déjà perceptibles par le travail de sensibilisation : le message a été bien reçu par les entreprises. Celles-ci se sont montrées, tout comme les acteurs impliqués dans le processus de l'Alliance, particulièrement intéressées et présentes dans l'ensemble des activités proposées.

Au regard des acquis de l'année 2013, une plus-value économique importante est attendue des actions suivantes qui sont en cours de réalisation :

- La réutilisation industrielle des eaux usées et le recyclage interne est une réalité technique et économique déjà éprouvée dans les pays voisins : l'objectif principal de la réutilisation des eaux usées est non seulement de fournir des quantités supplémentaires d'eau de bonne qualité en accélérant le cycle d'épuration naturelle de l'eau, mais également d'assurer l'équilibre de ce cycle et la protection du milieu environnant. L'étude Re-Use fait l'objet d'une analyse approfondie de la Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE) tant du point de vue technique que financier en vue de son usage dans le cadre d'activités industrielles (eau de refroidissement, eau de process). Des premiers contacts avec des entreprises bruxelloises confirment l'intérêt de celles-ci pour ce dispositif. Cette réutilisation permettra également d'économiser l'eau potable de façon significative.
- La prise en compte de plus en plus importante de la dimension « Eau » dans le secteur de la Construction Durable est assurée au travers de plusieurs actions portées par le secteur de la Construction et par Bruxelles Environnement. Ces

actions visent à inclure l'ensemble des techniques en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau.

- Le lancement d'un ou plusieurs sites démonstratifs permettra à terme de disposer d'une vitrine en matière de réalisations exemplaires à l'attention des entreprises et des donneurs d'ordre. Ces sites permettent aux entreprises de prendre la mesure des multiples possibilités de transition en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau, que cela soit au départ d'un bâtiment neuf, dans le cadre de l'aménagement d'un site, ou encore dans le cadre de rénovations et aménagements partiels.
- En matière de maillage bleu+, plusieurs actions visent à montrer le potentiel économique des nouvelles techniques, incitant de nouveaux acteurs à se lancer dans des réalisations innovantes créatrices d'emplois.
- Les différents évènements destinés à faire connaître les pratiques innovantes en Maillage Bleu + ont été suivis par un grand nombre de professionnels (agents publics, architectes, entrepreneurs, universitaires, ...). Cet intérêt manifeste souligne la tendance au changement, prometteuse d'emplois dans cette nouvelle approche de la gestion de l'eau. En matière de maillage gris, un accompagnement des entreprises bruxelloises quant à l'acquisition des agréments et agréments imposés dans le cadre des marchés publics leur permet de répondre aux appels d'offres et de capter un part croissante des marchés.
- Un travail de sensibilisation attire l'attention des demandeurs d'emplois et des jeunes en formation sur les mutations en cours et l'intérêt pour eux d'orienter leur carrière dans un secteur bien présent en Région de Bruxelles-Capitale.

### Les chiffres clés des réalisations engendrées jusqu'à présent

Au total, ce sont

- **2276 démarches d'information ou de sensibilisation vers les entreprises à propos des enjeux spécifiques dans le cadre de l'AEE-Eau**
- **360 entreprises** qui ont participé aux activités organisées dans le cadre de l'AEE-EAU
- **145 entreprises identifiées pour le Maillage bleu<sup>+</sup>, 122 pour le Maillage gris.**
- **18 marchés sur 40 passés par Vivaqua remportés par des sociétés bruxelloises pour un montant de 39K sur 72K.**
- **11 marchés sur 18 passés par la SBGE ont été attribués à des sociétés bruxelloises.**
- **10 communes activement impliquées dans la simplification des démarches pour la planification des chantiers**
- **une dizaine de bâtiments « exemplaires dans l'utilisation rationnelle de l'eau » inventoriés**

- **5 projets sur 10 de PRFB** consacrés aux recherches en matière de gestion rationnelle de l'eau
- **3 universités et 28 centres de recherche** impliqués dans la thématique « eau »
- **un portail web sur la veille technologique** centralisant les résultats de celle-ci à l'attention des entreprises
- **14 inspections de chantiers d'égouttage** quant aux règles relatives au détachement et à l'occupation des travailleurs en Belgique

## Réalisations concrètes par objectif stratégique

### 1. PREMIER OBJECTIF STRATÉGIQUE : CARACTÉRISER ET ADAPTER LES MARCHÉS

Le premier objectif répond au besoin de mettre en place des actions qui permettront aux entreprises et aux travailleurs bruxellois de répondre à la demande existante et de se mettre en capacité de répondre aux marchés à venir. Les moyens mis en œuvre sont une meilleure compréhension par tous et une analyse du fonctionnement des marchés des travaux (publics et privés) liés à la thématique de l'eau, pour ensuite identifier les marchés les plus accessibles pour les entreprises bruxelloises ainsi que les métiers et les besoins de main d'œuvre.

#### **Cet objectif comprend 6 actions :**

Deux actions (FA 1 et 3) concernent l'identification des travaux, métiers et marchés existants et à venir.

Trois actions (FA 2, 4, et 30) visent à mieux connaître et adapter les marchés publics : une action est dédiée à chaque maillage et une action vise la question des clauses sociales, transversale aux marchés publics.

Une action (FA 7) tend à faciliter les conditions d'exécution des travaux par une simplification administrative.

#### **Analyser le secteur de l'eau**

**L'action 1 « Etat de lieux « cadastre des travaux et des acteurs de l'eau » est finalisée.**

C'est une des actions maîtresses de l'axe Eau. Elle alimente notamment la FA 24 « identification des tâches précises à effectuer et des compétences recherchées » et la FA 36 « analyse des profils recherchés par rapport aux programmes de formation existants ».

Deux matrices ont été constituées - une par maillage - des métiers et des activités du secteur de l'eau. Il s'agit de croiser les applications concrètes existantes sur le cycle de l'eau en milieu urbain et les activités/interventions qui s'y rapportent, pour pouvoir en déduire les métiers pour chaque application.

Sur base des matrices, il a été constitué une liste des entreprises actives sur le marché bruxellois et capables de répondre, en identifiant les entreprises bruxelloises. Pour les deux maillages, une liste d'entreprises est établie (145 entreprises identifiées pour le Maillage bleu+, 122 pour le Maillage gris). Vu la diversité des métiers et travaux concernés, une méthodologie qui permette de retrouver et de lister des entreprises, est proposée également, afin d'affiner les listes existantes.

Les freins et les perspectives des entreprises face au secteur de l'eau ont ensuite été identifiés.

### **L'action 3 « Inventaire des éventuels nouveaux types d'entreprises liées à la voie d'eau dans les régions et pays voisin »**

Cet inventaire vise les activités liées spécifiquement à la voie d'eau. Ces activités n'ont, par conséquent, pas été prises en compte dans la FA 1. L'objectif est de formuler des recommandations en matière de développement d'activités pertinentes à Bruxelles, et ceci en s'appuyant sur un état des lieux des activités liées à la voie d'eau développées dans d'autres régions.

Pour des raisons de budgets, le planning a été décalé. L'étude a été programmée pour octobre 2013 et sera clôturée en mars 2014.

### ***Analyser les marchés publics en vue d'améliorer leur accessibilité aux entreprises et aux travailleurs bruxellois par une meilleure caractérisation et un meilleur dimensionnement***

**L'action 2 « Caractérisation et adaptation des marchés publics du maillage gris »** se penche sur la caractérisation des marchés (adjudication / appel d'offres / procédure négociée -> critères d'attribution d'un marché) mais aussi sur leur dimensionnement en vue de tenter de mieux coïncider avec la réalité économique bruxelloise. Lors du lancement d'une procédure de mise en concurrence, VIVAQUA analyse les solutions qui permettent d'ouvrir au maximum la concurrence. Pour les travaux d'égouttage, les conditions pratiques, techniques, financières ou de responsabilité de réduire la taille de ce type de marchés sont analysées afin de permettre à de plus petites sociétés de participer. Pour certains marchés relatifs à des travaux de distribution d'eau potable, les exigences en matière d'agrément ont déjà pu être revues à la baisse afin de permettre à un plus grand nombre de sociétés de participer.

Sur les quarante (40) marchés conclus en 2013 dans le secteur du maillage gris par VIVAQUA, la moitié a été attribuée à des entrepreneurs ayant leur siège social en région bruxelloise. Celles-ci ne sont pas de petites sociétés, mais des acteurs d'une certaine envergure dans ce secteur. La SBGE a, quant à elle, conclu dix-huit (18) marchés dans ce secteur en 2013.

**L'action 4 « Caractérisation et dimensionnement des marchés publics du maillage bleu+ »** n'a pas encore démarré. Comme prévu initialement, cette action - ayant pour but de vérifier l'adéquation des marchés publics relatifs au maillage Bleu+ avec le marché bruxellois - démarrera suite à la publication des résultats de plusieurs études de première année de travaux.

**L'action 30 « Analyse des différents types de clauses sociales et mise en œuvre du dispositif »** est actuellement en cours de réalisation. Publiée en novembre 2012, une nouvelle circulaire sur les clauses sociales a engendré une reformulation de l'action. Depuis, un poste de coordinateur Clauses Sociales a été créé au sein d'Actiris en avril 2013 afin de jouer un rôle d'interface entre les donneurs d'ordre, les entreprises soumissionnaires et les chercheurs d'emploi. Actuellement, Actiris est en attente de résultats des discussions menées en Wallonie sur le perfectionnement du système des clauses sociales pour vérifier son applicabilité en Région bruxelloise.

## **Faciliter la réalisation des travaux**

**L'action 7 « Simplification des démarches pour les entreprises pour la planification de leur chantier »** : L'examen des modalités de gestion du domaine public pour l'organisation de chantiers en voirie est terminé. 10 communes s'impliquent actuellement dans l'action.

Ceci comprend :

- l'état des lieux des pratiques communales en articulation avec l'ordonnance relative aux chantiers en voirie, ainsi qu'avec le code de la route (au point de vue de la pose de la signalisation),
- les différents modes d'occupation des voiries, les délégations de compétence au sein d'une commune ainsi qu'une comparaison avec la gestion des voiries régionales.

Des échanges de vues ont été organisés avec la Confédération de la construction de la Région de Bruxelles-Capitale et l'administration de Bruxelles Mobilité. Ces analyses ont débouché sur une synthèse des différents modes d'occupation de la voirie, des délégations de compétence, des recommandations en matières de bonnes pratiques et un lien vers le modèle de règlement général de police proposé par l'AVCB. L'examen des différents règlements-taxes est en cours en vue de la rédaction du modèle de règlement proprement dit.

## **2. DEUXIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE : SENSIBILISER LES MAÎTRES D'OUVRAGE (Y COMPRIS LES PARTICULIERS) ET LES MAÎTRES D'ŒUVRE**

Malgré le fait que le maillage bleu+ soit de plus en plus reconnu comme une nécessité, celui-ci n'a pas encore trouvé suffisamment d'échos en terme de réalisations pratiques auprès des acteurs locaux et des particuliers. Les actions déployées visent à faire connaître et à promouvoir des techniques existantes et applicables à une échelle locale auprès des maîtres d'œuvre ainsi que des techniques et pratiques innovantes dans le secteur des travaux liés à l'eau.

### **Cet objectif comprend deux actions :**

L'action 21 concerne les particuliers- maîtres d'ouvrage

L'action 35 concerne les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre

### **Sensibiliser les particuliers**

**L'action 21 « Elaborer des outils de guidance (check-list, devis-type,...) pour les travaux chez les particuliers (toitures vertes, citernes, perméabilisation des sols, ...) »** complète les objectifs de l'action 40 de l'Axe Construction durable et comporte deux étapes.

Une première étape de collecte de toutes les fiches-outils existantes pour la gestion des eaux à destination des particuliers est actuellement en cours. Ceci afin de permettre de cibler les sujets non-couverts à ce jour.

En ce qui concerne la rédaction de fiches-outils : une première fiche-outil relative aux pavés drainants a été réalisée par le CRR. La mise en cohérence avec les productions réalisées par l'axe Construction durable de l'Alliance Emploi-Environnement est assurée.

### **Sensibiliser les communes et les maîtres d'œuvre**

**L'action 35 « Développement d'un réseau de prospection sur les nouveaux métiers et marchés de l'eau (Maillage bleu+) »** a donné lieu à un premier événement organisé au mois de juin sur le thème des « Challenges et solutions d'une gestion alternative de l'eau de pluie à Bruxelles ». Cette conférence a réuni 55 participants. Un second séminaire s'est tenu en novembre 2013 a permis de présenter les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'action 19 « Amélioration des connaissances de la gestion des eaux pluviales »

60 cas concrets innovants pour la gestion des eaux pluviales ont ainsi été présentés en vue de développer des pratiques innovantes en région Bruxelloise.

Plus de 1800 contacts composent aujourd'hui la base de données de diffusion de Groupe One. 74 acteurs dont 13 communes, 19 entreprises et 6 associations ont participé aux événements.

### **3. TROISIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE : SUSCITER ET DIFFUSER LES TECHNIQUES ET PRATIQUES INNOVANTES**

Afin de développer l'approche durable de la gestion du cycle de l'eau, il est important de soutenir la recherche et de mieux cheville ces acquis en terme de recherche et d'innovation au monde de l'entreprise. C'est pourquoi un ensemble d'actions visent d'une part à orienter la recherche vers le secteur de l'eau et d'autre part à rapprocher le monde de la recherche du monde de l'entreprise.

Le soutien d'une expérience pilote et d'un site démonstratif vient finalement consolider les acquis et crédibiliser la faisabilité de nouvelles approches.

#### **Cet objectif comprend 8 actions :**

Trois actions (FA 12,13 et 15) sont dédiées à la stimulation de la recherche.

Trois actions (FA 14, 19, 23) visent à renforcer la veille technologique.

Deux actions (FA 9 et 22) visent à soutenir des actions exemplaires.

#### **Stimuler la recherche**

**L'action 12 « Introduction de la thématique de l'eau dans Prospective Research for Brussels »** vise le financement de recherches académiques dans le domaine de la gestion de l'eau à Bruxelles. Elle s'inscrit dans le cadre du programme Prospective Research for Brussels (PRFB) pour lequel un appel à projets a été lancé en mai 2012. Quatre thématiques ont été retenues dont la gestion de l'eau à Bruxelles. Sur les 10 projets introduits dans cette thématique, 5 projets ont été sélectionnés :

- Pour une gestion publique durable des eaux usées au service de la collectivité en Région de Bruxelles- Capitale. Approche historique et prospective urbaine.
- Development and validation of the passive samplers Diffusive Gradients in Thin Films (DGT) as monitoring tools to study metal dynamics and sediment -water interactions in a complex river system such as the Zenne River.
- Spectroscopie laser ultrasensible pour la gestion de l'eau dans la ville.
- Integrated water design for the Brussels Capital Region. Scenarios and models of water flows decentralization for enhancing the urban landscape of Brussels.

- Capitalising on hydrometry data series to address Brussels water & wastewater management challenges

Les projets retenus sur la thématique de la gestion de la gestion de l'eau à Bruxelles représentent :

- plus de la moitié (55%) des projets retenus dans le cadre de PRFB ;
- 58% du budget total affecté aux projets (soit un montant de 819.425 euros).

Ces 5 projets ont tous démarrés entre le 01/01/2013 et le 01/03/2013.

**L'action 13 « Introduction de la thématique de l'eau dans le Programme d'impulsion »** s'inscrit dans le cadre du programme d'impulsion-environnement lancé en 2008. Sur les 6 projets retenus et démarrés en mai 2009, 3 relèvent de la thématique de l'eau pour un montant de 3.976.692 euros. Ces trois projets d'une durée initiale de 3 ans ont été renouvelés et se poursuivront jusqu'en mai 2014. Le montant du renouvellement octroyé en 2013 à ces projets est de 2.468.871 euros. Concernant la valorisation économique des résultats, une entreprise a déjà été créée en 2009 afin de commercialiser le produit développé dans un des projets. Les deux autres projets verront leurs résultats valorisés dans le cadre du programme Spin-off in Brussels (dont l'objectif est de favoriser la création de nouvelles entreprises dans la Région de Bruxelles-Capitale): le premier bénéficie du programme depuis 2 ans, le second a passé avec succès la sélection en 2013

**L'action 15 « Stimulation de la collaboration entre les universités et le secteur »** vise tout d'abord à mettre en évidence, via une plateforme web, les différents centres de recherche bruxellois en lien avec le secteur de l'eau et ce, dans l'optique de l'Alliance. Il s'agit du même type de travail que celui réalisé par l'AEE Construction Durable (<http://www.brusselssustainableresearch.be/>). Actuellement, 28 centres de recherches ont été identifiés. La réflexion sur la plateforme est toujours en cours avec les collaborateurs à la fiche. Maintenant que l'étude de la FA 1 (« Etat de lieux/cadastre des travaux et des acteurs des maillages gris et bleu+ ») se clôture, le travail d'identification de croisements possibles va pouvoir démarrer. En parallèle, différents événements ont déjà été organisés : la visite des laboratoires de Vivaqua (55 participants – Entreprises et Centres de Recherche) et, dans le cadre du réseau Enterprise Europe Network, une Company Mission à Delft aux Pays-Bas (But : découvrir les chantiers innovants de l'eau dans cette ville. 2 partenaires, 2 centres de recherche et 1 entreprise y ont participé). La prochaine étape sera d'organiser un événement pour permettre aux centres de recherche bruxellois de faire découvrir aux entreprises leurs différentes compétences.

Statistiques :

- Nombre d'événement organisés : 2
- Nombre d'acteurs touchés : 60
- Nombre de centres de recherche identifiés dans le secteur de l'eau : 28

### **Renforcer la veille technologique**

**L'action 14 « Amélioration de la veille technologique et de son utilisation par le secteur »** vise à améliorer l'employabilité de la veille technologique réalisée par les centres de recherche et son utilisation par les entreprises du secteur afin d'améliorer le transfert technologique. L'action suit le planning établi : 18 fiches thématiques sont en cours de finalisation et un portail web visant à centraliser l'ensemble des résultats de la veille technologique pour les différentes thématiques considérées est en cours de développement.

En outre, un workshop sera organisé au premier trimestre 2014 sur les techniques de réparation des tranchées.

**L'action 19 « Amélioration des connaissances de la gestion des eaux pluviales »** vise à augmenter l'expertise bruxelloise en matière de gestion innovante des eaux pluviales, tant quantitative que qualitative, sur les parcelles publiques et sur les voiries. Une centaine de projets innovants ont été présentés aux pilotes en juin, puis diffusés aux acteurs de l'Alliance et a permis d'ancrer plus concrètement ce que le Maillage Bleu + recouvrait comme techniques.

Deux tables rondes ont permis de dégager une approche de la « transposabilité » de ces techniques à Bruxelles. L'une avec les entreprises et bureaux d'études. L'autre avec un public rassemblant des agents d'administrations.

Un catalogue en cours de finalisation, recensant 60 cas concrets en place dans l'espace public, est destiné à être imprimé, placé sur le net et diffusé auprès des donneurs d'ordre (communes, aménageurs du territoire, architecte, bureaux d'étude, etc).

**L'action 23 « RE-USE des eaux épurées »** comprend deux études qui sont actuellement menées afin de déterminer les conditions dans lesquelles l'eau épurée peut être utilisée pour des clients industriels. Plus précisément, ces études visent :

- L'analyse de la législation relative à la réutilisation de l'eau épurée en sortie des stations d'épuration (RE-USE) ;
- La faisabilité technico-commerciale de la distribution d'eau épurée pour usage industriel à partir des stations d'épuration bruxelloises.

### **Expérimenter**

**L'action 9 « Réflexion sur un ou des sites démonstratifs et opérationnels »**. Cette réflexion a mené à définir l'exemplarité en terme d'utilisation rationnelle de l'eau pour identifier les aménagements-type et les techniques susceptibles d'être valorisées.

Un peu plus d'une dizaine de bâtiments « exemplaires dans l'utilisation rationnelle de l'eau » ont été inventoriés de façon non exhaustive, soit via les bâtiments BATEX, soit via d'autres bâtiments.

Les partenaires ont ensuite croisé les données récoltées et discuté des différentes formes que pouvaient prendre le ou les site(s) démonstratif(s) : développement d'une exposition permanente des différentes techniques, telle une « maison de l'eau », abritée au sein d'un bâtiment « exemplaire » existant ou sur le point de l'être, ou d'un parcours de visites d'autres bâtiments « exemplaires » dans le cadre d'une « promenade de l'eau », voire même associer les deux. De nouvelles visites sont programmées afin d'arrêter un choix sur les modalités opérationnelles d'un site démonstratif.

L'action 22 « Analyse du potentiel économique et en termes de création d'emplois des Nouvelles Rivières Urbaines (cas pratique dans le cadre d'un bassin versant pilote) », a connu une refonte qui a été validée en Gouvernement à la fin de l'été et démarrera prochainement. Son principal objectif vise à mettre en place un bassin versant pilote. Le travail comprendrait 4 étapes, une fois le territoire identifié et retenu :

1. Réaliser un bilan des flux ;

2. Etablir la pertinence de la mise en œuvre économique ;
3. Etablir le potentiel d'emploi ;
4. Mobiliser les acteurs.

#### **4. QUATRIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE : METTRE EN CAPACITÉ LES ENTREPRISES**

Les entreprises bruxelloises connaissent mal le fonctionnement des marchés liés au secteur de l'eau. Les pouvoirs publics peuvent soutenir les entreprises dans leurs démarches de vente en leur fournissant des argumentaires à destination des maîtres d'ouvrage.

Les marchés publics requièrent l'intégration de normes, d'agrémentations et d'agrémentations. Le travail d'accompagnement des entreprises a pour objectif de les aider à opérer leur transition et à obtenir les agrémentations et agrémentations nécessaires.

Les organismes et fédérations d'entreprises peuvent soutenir les entreprises dans leurs démarches en informant de l'existence des marchés publics, des procédures indispensables à suivre pour remettre une offre administrativement et techniquement recevable et de la publicité des cahiers des charges.

Cet objectif comprend 5 actions :

Deux actions (FA 5 et 6) sont destinées à informer les entreprises des contraintes liées aux travaux et marchés.

Une Action (FA 11) est destinée à informer et à accompagner les entreprises vers les marchés de l'eau.

Une Action (FA 17) s'attache à mettre les entreprises en capacité techniques et normatives.

Une action (FA 16) vise à l'intégration de l'innovation.

#### ***Informer les entreprises***

**L'action 5 « Conscientisation des entreprises aux marchés publics du secteur de l'eau »** est en cours de réalisation. Trois séminaires ont été organisés en 2013 accueillant jusqu'à 75 participants par séminaire. En parallèle, de nombreuses communications ont été réalisées à travers notamment le magazine « Entreprendre » de BECI, des mailings, des newsletters, etc. En outre, une table ronde a été organisée en septembre sur les « marchés publics dans le secteur de l'eau ». Elle a permis d'avoir une discussion entre les principaux acteurs publics du marché de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale, de relever certains freins mais aussi certains besoins dans ce domaine.

**L'action 6 « Animation économique du maillage Bleu+ »**. Dans ce cadre, l'événement intitulé : « Gestion des eaux de pluie, expériences internationales inspirantes pour Bruxelles » a été organisé le 12 décembre 2013. Différentes villes européennes y ont présenté leurs « best practices ». Les différents projets et financements européens y ont également été présentés (65 participants). De plus, lors de la Sustainable Party organisée par le Cluster Ecobuild et le réseau greentech.brussels, un architecte urbaniste bruxellois est venu présenter sa vision du futur concernant la gestion de l'eau à Bruxelles. Quant à l'analyse du potentiel de création d'un cluster, 1 workshop a été organisé en octobre dernier en parallèle avec la FA 1 (5 entreprises). Il en ressort un certain intérêt de regroupement des acteurs du maillage bleu +. Une analyse plus approfondie est actuellement en cours. Une veille

constante est également réalisée sur les marchés et les technologies de l'eau. Un blog a d'ailleurs été mis en place pour diffuser cette information : <http://www.brusselsgreentech.be/fr/veilles/blog> (onglet EAU).

Enfin, différents articles ont été rédigés et publiés sur [www.brusselsgreentech.be](http://www.brusselsgreentech.be) :

- En bref : Les « Smart Water »
- Le traitement des eaux usées, à l'origine de nouvelles filières économiques
- L'Alliance Emploi Environnement Eau, ça avance bien!
- Compteurs d'eau intelligents, réels avantages pour les villes?
- Vivaqua, une vieille dame qui possède de solides arguments
- Gestion de l'eau en milieu urbain, visite chez nos voisins hollandais

Statistiques

- Nombre d'événements organisés : 3
- Nombre d'acteurs touchés : 103
- Nombre d'articles écrits : 6
- Nombre d'emails envoyés pour les newsletter (avec informations sur AEE Eau) : 3600
- Nombre d'articles issus de la veille et publiés sur le blog : 37

### ***Informier et accompagner les entreprises***

**L'action 11 « Facilitation de l'accès aux entreprises bruxelloises de la construction aux marchés de l'eau »** comporte deux missions distinctes :

- 1ère mission : consiste à créer une interface de référence dans l'Alliance Emploi-Environnement-Axe eau pour les contacts avec les entreprises du secteur de la construction pour d'une part la diffusion d'information vers les entreprises et d'autre part pour les retours d'expérience du terrain. Cette mission transversale, vise à s'assurer que l'ensemble des fiches-actions de l'axe eau soient toujours en phase avec les besoins concrets des entreprises du secteur de la construction.
- 2ème mission : consiste à informer, stimuler et accompagner les entreprises bruxelloises de construction vers les marchés de l'eau, ainsi qu'à développer un système d'accompagnement d'entreprises vers les agrégations pour le secteur de l'eau.

Avec l'avancement de certaines études, les communications et demandes de participation de la CCB-C envers les entreprises bruxelloises du secteur de la construction augmentent (actuellement, près de 2000 communications par mail réalisées vers les membres de la base de données de la Confédération Construction mais également directement vers des entreprises et des entrepreneurs actifs dans le secteur de l'eau). Un premier séminaire a été organisé en septembre 2013 par la CCB-C – en collaboration avec BECI dans le cadre de la fiche-action 5.

Ce séminaire a remporté un franc succès puisqu'il a réuni jusqu'à 75 participants dont un grand nombre d'entreprises. La CCB-C a, par ailleurs, organisé plusieurs visites de chantiers, notamment destinées aux acteurs de l'Alliance Emploi-Environnement - Axe Eau. Ces visites avaient comme objectif de faire connaître les particularités de ces métiers ainsi que les spécificités des chantiers liés à cette thématique. L'objectif a été atteint étant donné que 36 personnes de 12 organismes différents ont pu se rendre compte de la réalité du terrain.

Enfin, tous les outils relatifs à l'accompagnement d'une première entreprise vers les marchés de l'eau sont en place et le premier accompagnement a démarré.

### ***Mettre les entreprises en capacité techniques et normatives***

**L'action 17 « Stimulation de l'accès aux agréments et enregistrements »** a pour but de faciliter l'accès des entreprises aux informations liées aux divers types d'agréments et les préparer à l'obtention de ceux-ci. Les sites internet de Bruxelles Environnement et de greentech.brussels ont été mis à jour avec les 22 agréments et enregistrements actuellement identifiés. Des envois ciblés seront effectués début 2014. Plus d'informations sont disponibles sur le site [www.brusselsgreentech.be](http://www.brusselsgreentech.be).

### ***Intégrer l'innovation***

**L'action 16 « Intégration de l'éco-innovation à destination des PME »** vise à identifier (et éventuellement mettre en œuvre) les projets qui pourraient faire l'objet d'un financement européen dans le domaine de l'eau en lien avec l'éco-innovation. La veille des programmes européens en rapport avec l'eau est réalisée de manière constante. Les résultats sont publiés sur le site [www.brusselsgreentech.be](http://www.brusselsgreentech.be) (rubrique : «2014-2020 : quels financements européens pour vos innovations dans le domaine de l'eau? »). Actuellement, 4 programmes ont été identifiés.

La présentation des programmes européens a été réalisée lors de l'événement international de la FA 6. Ils seront également présentés en parallèle aux présentations des centres de recherche aux entreprises de la FA 15.

## **5. CINQUIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE : AIDER LES ENTREPRISES À RECRUTER DE LA MAIN D'ŒUVRE ADÉQUATE**

La question du besoin des entreprises en matière de recrutement est centrale dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement. Un ensemble de métiers classiques est en pénurie alors que le besoin est récurrent dans ce secteur. Une des raisons en est que ce secteur est peu connu et peu réputé.

Il conviendra donc de veiller, à travers la formation des demandeurs d'emplois mais également des jeunes dès l'enseignement secondaire, de veiller à la bonne réputation du secteur de l'eau et à sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement aux métiers de l'eau et aux mutations en cours. Vu la diversité des applications dans les maillages gris et bleu+, la clarification des métiers et des compétences spécifiques n'est pas chose aisée.

En outre, il ne suffit pas seulement que les entreprises cherchent de la main d'œuvre qualifiée et que les organes d'enseignement et de formation soient en mesure de la produire, il faut encore que l'offre et la demande de compétences se rencontrent. Dans cette optique, le régisseur ensemblier en matière de placement (Actiris) pourra mettre en œuvre ses procédures de tests de compétences, tel que défini dans l'article 32 de son contrat de gestion .

Il convient enfin de garantir le respect de réglementations en matière de droit du travail en effectuant de inspections sur chantiers.

### **Cet objectif comprend 4 actions :**

2 actions (FA 24 et 25) faciliteront le lien entre les chercheurs d'emplois et les entreprises.

2 actions (FA 8 et 26) devront permettre d'alimenter le marché du travail.

1 action (FA 31) vise à décourager la concurrence déloyale.

### ***Faciliter le lien entre les chercheurs d'emploi et les entreprises***

**L'action 24 « Identification précise des tâches à effectuer et des compétences recherchées »** qui vise à augmenter la qualité du matching entre l'offre et la demande et l'action 25 « Améliorer le matching entre l'offre et la demande du marché du travail dans le secteur de l'eau » qui a pour but essentiel la mise en œuvre de screening ainsi que leur traçabilité dans le système informatique d'Actiris.

**Les actions 24 et 25** ne sont pas fusionnées mais sont traitées de concert. Une méthodologie de screening est actuellement en développement, en collaboration entre Bruxelles Formation et Actiris tel que prévu dans l'accord de collaboration 2013-2015 concernant les politiques croisées emploi-formation. Cette méthodologie n'est pas finalisée et fait actuellement l'objet d'une phase-pilote qui se poursuivra en 2014. En attendant, les screening construction continuent à se réaliser au sein du CDR avec Bruxelles Formation et Actiris.

Lorsque la clarification des métiers et des compétences spécifiquement liés aux métiers de l'eau aura été réalisée (cf. résultats de l'action 1 « Etat des lieux / cadastre des travaux et des acteurs des maillages gris et bleu »), si ces métiers sont porteurs d'emploi et si les chercheurs d'emploi sont inscrits en suffisance dans les codes professionnels correspondant, des actions de formation et/ou de screening pourront être envisagées.

### ***Alimenter le marché du travail***

**L'action 8 « Personnaliser et rendre plus accessible les services d'accompagnement d'Actiris (SGE) en matière d'aides à l'emploi »** tend à améliorer la proactivité d'Actiris vers les entreprises. L'action est en cours et avance de manière constante. Au total, 6000 contacts ont été pris avec des entreprises. Sept conventions de partenariat et de collaboration ont été conclues et trois autres sont en discussion.

**L'action 26 « Engagement individuel et volontaire par les entreprises ou les organismes publics, en réservant l'offre chez Actiris »** fait partie du travail quotidien d'Actiris. Il présente un nombre d'offres collectées relativement stable par rapport à 2012. Par contre, on constate une forte progression des offres « Select Actiris » traitées en sélection à la demande des employeurs (2178 offres « Select Actiris » recensées en septembre 2013). Dans ce cas, Actiris sélectionne des travailleurs au profil correspondant aux attentes des entreprises recrutant. Le travail est donc plus fin et précis.

En l'absence de liste précise d'entreprises actives dans le domaine de l'eau, Actiris ne peut déterminer quels métiers, quelles fonctions correspondant à des codes professionnels sont concernés, si des chercheurs d'emploi sont inscrits sous ces codes et si des offres d'emploi existent pour ces codes. Les chiffres ne peuvent donc être que globaux et non ventilés tant que la liste visée plus haut n'est pas établie. La CCB-C s'est engagée à établir une telle liste et à la transmettre à Actiris.

### ***Eviter la concurrence déloyale***

**L'action 31 « Contrôle des sous-traitants sur les chantiers d'égouttage »** vise la mise en place de contrôles réguliers sur les chantiers d'égouttage en Région de Bruxelles-Capitale afin de s'assurer que les entreprises respectent les règles relatives au détachement et à l'occupation des travailleurs en Belgique. Des opérations de contrôle ont été menées en mars, mai, juin et octobre. 14 chantiers et 99 travailleurs salariés et indépendants ont été contrôlés. Ces opérations ont permis de relever deux infractions en matière de détachement

de travailleurs slovaques, une infraction relative à l'occupation d'un ressortissant roumain clandestin, un défaut de déclaration d'un sous-traitant et plusieurs irrégularités en matière de carte de chômage. Ces contrôles ont révélé l'occupation d'un faible pourcentage de travailleurs bruxellois.

## **6. SIXIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE : SUSCITER DES VOCATIONS ET FORMER DES TRAVAILLEURS**

Les métiers du secteur de l'eau ne sont pas systématiquement de nouveaux métiers mais plutôt l'adaptation de métiers existants ou à l'adoption de nouveaux modes de travail.

En ce qui concerne le Maillage Gris, les métiers sont méconnus ou dévalorisés, c'est pourquoi des actions sont entreprises en vue de favoriser la réputation et la connaissances du secteur de l'eau dans les formations, en ce compris les métiers classiques et sensibiliser les acteurs de l'enseignement et de la formation aux évolutions en cours.

Les principaux obstacles à lever dans cette perspective sont :

- d'identifier les besoins en matière de formation ;
- de mettre en place des modules de formation répondant aux besoins identifiés ;
- d'identifier le nombre de formateurs aptes à dispenser ces formations.

### **Cet objectif comprend 7 actions :**

3 actions (FA 32, 33 et 34) visent à promouvoir les métiers.

3 actions (FA 27, 28 et 29) visent à développer des offres.

1 action (FA 36) vise à mettre en évidence les profils existants dans l'enseignement.

### ***Encourager les vocations***

**L'action 32 « Animation de la journée de l'eau avec un focus sur la RBC pour encourager les vocations dans ce secteur »** a pour objectif de susciter des vocations et d'informer un public jeune sur les métiers de l'eau via l'organisation d'une journée de l'eau. Un bureau d'évènement, sous-traitant d'Aquabru, va mettre en œuvre cet évènement.

**L'action 33 « Promotion, organisation de visites de chantier de l'eau et étude sur les compétences recherchées par les entreprises de construction »** a un double objectif. Premièrement, faire connaître le secteur de l'eau (et ses opportunités) auprès des entreprises de construction, des organismes de formation et d'enseignement et du grand public au travers de la promotion et l'organisation de visites de chantier de l'eau. Deuxièmement, réaliser une étude permettant de comprendre les besoins en compétence des entreprises de construction actives (ou possiblement actives) dans le secteur de l'eau. Cette étude se fera en coordination avec les FA 24 et 25. Pour des raisons budgétaires, l'action a été retardée et a débuté en octobre 2013. Elle se terminera en décembre 2014.

**L'action 34 « Organisation d'une semaine de la construction durable avec visibilité de l'axe Eau »** vise la préparation d'activités "eau" pour rendre visible le secteur lors de la semaine de la Construction durable (action de l'AEE CD) qui aura lieu les 24, 25, 28 et 29 avril 2014. Une collaboration avec Vivaqua était prévue mais n'a pu aboutir en raison du public cible (jeunes de 10-14 ans) qui ne correspond pas aux priorités de Vivaqua. D'autres contacts ont été pris (organismes d'animations scolaires, IBGE, écoles secondaires) sans résultats probants à l'heure actuelle.

La raison de cette difficulté est sans doute à trouver dans la méconnaissance de ce secteur spécifique de l'eau et encore moins quand il s'agit de l'aborder sous l'angle « métiers/travaux ».

### ***Développer les offres de formation***

**L'action 27 « Organiser des modules de détermination et/ou de formation en lien avec le « secteur de l'eau »** vise la création de modules de détermination / de formation correspondant aux métiers des entreprises du secteur de l'eau et la création d'un réseau des opérateurs de formation. Cette action n'a pas encore démarré et ne sera pas lancée avant 2014, dans l'attente des résultats des actions 1 « Etat de lieux « cadastre des travaux et des acteurs de l'eau », 24 « Identification précise des tâches à effectuer et des compétences recherchées » et 33 « Promotion, organisation de visites de chantiers de l'eau et étude sur les compétences recherchées par les entreprises de construction ».

**L'action 28 « Prise en compte de la problématique « Eau » dans la formation initiale par alternance »** se donne pour objectif la création d'outils didactiques et de modules de formation initiale par alternance ainsi que le partage de ces outils avec les opérateurs de l'enseignement et de la formation des chercheurs d'emploi. La mise en œuvre de cette action n'a pas encore débuté, mais l'EFPME vient d'engager un collaborateur qui sera en charge du suivi des actions de l'Alliance Emploi-Environnement. Dans le cadre de cette action, l'EFPME souhaite notamment réaliser des installations techniques liées à l'eau et en faire des outils pédagogiques pour leurs étudiants.

**L'action 29 « Mise à niveau des chercheurs d'emploi au SELOR article 8 »** vise à sensibiliser davantage de chercheurs d'emploi à l'existence et à l'accessibilité de ce brevet. La convention entre Actiris et le Selor est en cours de finalisation.

### ***Mettre en valeur les profils existants dans l'enseignement***

**L'action 36 « Analyse des profils recherchés par rapport aux programmes de formation existants »** organise le croisement des profils recherchés avec les profils de formation de l'enseignement en plein exercice et de l'alternance pour faire ressortir les métiers existants « liés » à ces nouveaux métiers. Cette action va démarrer en cette fin d'année 2013 sur base des résultats de l'action 1.

## PERSPECTIVES POUR LES 5 ANS A VENIR

Les 2 maillages (gris et bleu+) sont deux facettes complémentaires de la gestion de la ressource eau pour atteindre une bonne qualité de l'eau elle-même, l'amélioration du cadre de vie et la gestion du risque d'inondation.

### **Maillage bleu+ : cours d'eau, étang et gestion plus durable des eaux**

Le Maillage Bleu offre des perspectives d'emploi par son travail de gestion des cours d'eau, des étangs, et par la mise en valeur d'un patrimoine naturel et de loisir lié à l'eau. La Région de Bruxelles-Capitale doit encore opérer sa transition vers une gestion plus durable des eaux de pluie dont l'impact positif portera à la fois sur la gestion du risque d'inondation, la qualité du cadre de vie et la qualité de l'eau elle-même (nappes, cours d'eau, étangs...).

Un cadre réglementaire est indispensable à mettre en place, pour atteindre cet objectif. Il s'agira de mettre en œuvre des techniques innovantes et éprouvées tant dans l'espace public (dont les espaces verts et infrastructures vertes) qu'à l'échelle de la parcelle privée. Les travaux relèveront donc respectivement des marchés publics et de la sphère privée, avec des opportunités pour des entreprises aux tailles très diversifiées.

Ici aussi, il est évident que l'activation d'un levier positif pour l'environnement apportera un développement économique et d'emploi. En effet, la réalisation d'infrastructures et leur entretien, incitées à l'échelle de la Région est créatrice d'emploi. Même s'il s'agit de substitution de techniques (chaussée perméable au lieu de chaussée asphaltée, par exemple), cela ouvre la perspective d'emplois localisés à Bruxelles, si le pool de chercheurs d'emploi est formé aux compétences nouvelles requises.

### **Maillage Gris : relocalisation et réutilisation des eaux usées**

Le Maillage Gris offre également certaines perspectives de relocalisation de l'emploi en Région bruxelloise. Les chantiers et travaux sont en cours pour la rénovation du réseau d'égouttage et l'amélioration des techniques d'épuration et revalorisation des boues. Des perspectives de développement sont à l'étude dans la réutilisation d'eaux usées (re-use), le traitement et recyclage des sédiments, la récupération de chaleur. Si les conclusions démontrent une pertinence économique à investir dans ces activités, Bruxelles pourrait se positionner par une attitude innovante et créatrice d'emploi.

Sur le plan des ressources humaines et de l'emploi, un des grands objectifs de l'Alliance est le renforcement de la présence et de l'activité des acteurs économiques. Des actions prévues dans le cadre de l'Alliance visent, en complément, à renforcer les qualifications des travailleurs et des demandeurs d'emploi et à susciter des vocations. Les investissements lourds consentis par le secteur public bruxellois et les consommateurs dans le secteur de l'eau seront ainsi une source de valorisation en terme d'emplois maintenus ou créés dans le secteur de l'Eau.

### **Utilisation rationnelle de l'eau**

L'utilisation rationnelle de l'eau qui implique de nombreux petits et moyens travaux dans le bâti et ses abords, peut offrir, suivant le soutien normatif ou incitatif donné, un potentiel d'emploi très encourageant.

Enfin, la coordination commune des quatre axes de l'Alliance Emploi-Environnement assure le renforcement de la transition économique et environnementale qui permettra à Bruxelles de se positionner en tant que ville durable.

## DIAGNOSTIC ET CONSTRUCTION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

### Objectifs généraux

L'axe 3 Eau de l'Alliance Emploi-Environnement vise à aider les acteurs du secteur de l'eau dans leur transition signifie qu'il faille :

- Informer sur les enjeux, sur les « méthodes innovantes/alternative » (en lien avec la vision stratégique)
- Renforcer les capacités (modalités opérationnelles) des entreprises de la construction et des entreprises en lien avec les travaux de l'eau vers les marchés existants et à venir afin que nos entreprises soient capables de répondre à la demande, de maintenir et développer l'emploi, se développer, et stimuler la recherche afin qu'elle renforce l'identification de nouveaux marchés.

### Public-cible

- Les entreprises de construction ou non avec focus TPE/PME et
- Les travailleurs peu qualifiés

### Situation actuelle, freins et situation désirée

La stratégie de l'axe « Eau » de l'Alliance Emploi-Environnement est construite sur une analyse de la situation présente du secteur en lien avec l'évolution des travaux à réaliser. Ce diagnostic est comparé à la situation désirée, dans laquelle l'offre régionale est en mesure de bénéficier sans soutien particulier de la planification des chantiers présents et à venir dans le secteur de l'eau, et en développant l'emploi bruxellois. Pour passer de la situation présente à la situation désirée, une stratégie est définie et mise en œuvre via un plan d'actions visant à stimuler et à soutenir les entreprises dans leurs efforts de mise en capacité.

### LA SITUATION PRÉSENTE

#### A. Le maillage gris :

Les travaux du maillage gris relèvent d'une programmation publique, planifiée, étalée sur plusieurs dizaines d'années en cycle continu. La demande est clairement identifiée : pour la rénovation du réseau d'égouttage uniquement, il s'agit d'un ensemble de commandes publiques qui seront passées dans les vingt prochaines années, pour un montant de 1,5 milliard d'euros. La construction de bassins d'orage de petites à grande dimension est également programmée et le projet de mise à niveau de la Station d'Épuration (STEP) Sud représente 50 millions sur une année.

Ces travaux représentent un gisement d'activité important qui est déjà en cours depuis quelques années et qui s'adressent en première instance à des grosses entreprises. En matière de sous-traitance, les grosses entreprises qui effectuent les chantiers ont tendance à ne pas sous-traiter ou à sous-traiter avec des entreprises hors Région Bruxelloise. Les entreprises bruxelloises, lorsqu'elles sont en capacité de répondre à des marchés de petite ou moyenne dimension, connaissent peu les mécanismes des marchés publics et ont tendance à s'y désintéresser.

En conséquence, la présence de cette importante demande pourrait impliquer une meilleure représentation d'entreprises régionales, ou de travailleurs bruxellois.

## **Les constats de départ du maillage gris sont :**

### **Les entreprises bruxelloises**

- ne sont pas suffisamment informées des chantiers et des marchés publics auxquels elles seraient susceptibles de répondre ;
- connaissent mal les contraintes techniques et normatives du secteur de l'eau ;
- ne sont pas habituées à répondre à des marchés publics ;
- sont régulièrement sous-dimensionnées par rapport aux exigences des cahiers des charges ;
- manquent de capacité technique et financière leur permettant de répondre aux cahiers des charges qui concernent les grands chantiers à venir.

### **Les grands donneurs d'ordre (adjudicataires)**

- connaissent mal les entreprises et la main d'œuvre locale ;
- ont tendance à ne pas sous-traiter vers les entreprises bruxelloises ;
- ne sollicitent pas les organismes publics de l'emploi pour rechercher de la main d'œuvre bruxelloise.

### **Les commandes publiques**

- représentent des chantiers de grande taille ;
- ne correspondent pas au profil des entreprises bruxelloises en terme de caractérisation et de dimensionnement ;
- ne contrôlent pas les marchés de sous-traitance passés par les donneurs d'ordre.

## **B. Le maillage bleu :**

Le maillage bleu est un programme mis en œuvre depuis 1999 qui vise à revaloriser le réseau hydrographique et le patrimoine biologique qui y est lié en remettant des portions de cours d'eau à ciel ouvert et en séparant l'écoulement des eaux claires, des eaux usées du réseau d'égouttage. En effet, par temps sec, 40 % des eaux charriées par les collecteurs sont des eaux claires. La séparation des eaux claires et des eaux usées optimisera le bon fonctionnement des stations d'épuration.

L'entretien, la restauration et la reconnexion du réseau hydrographique représente environ 3 millions d'euros par an.

**L'approche par le maillage bleu<sup>+</sup>**, si elle est de plus en plus reconnue comme une nécessité incontournable par l'ensemble des acteurs en présence, elle est très récente et n'a pas encore trouvé d'échos concrets auprès des responsables politiques locaux. La faiblesse du marché n'attire donc pas les entreprises et les investisseurs.

Le marché lié aux mesures compensatoires à l'imperméabilisation est encore neuf. Il existe cependant en Région de Bruxelles-Capitale une série d'incitants en faveur de l'offre et de la demande comme les aides directes aux entreprises (primes expansion économique pour les investissements environnementaux et « intégration urbaine » ex - citerne, toiture verte, ...), les Services d'accompagnements technologiques et méthodologiques (IBGE, CSTC,...), ainsi que le soutien via l'aide aux particuliers comme la prime énergie pour toitures vertes, les primes rénovation pour les citernes.

Par ailleurs, une intégration de l'eau dans le cadre de vie et le paysage urbain plaide pour une approche locale et en faveur du rétablissement du cycle naturel de l'eau. Cette demande correspond aux travaux du maillage bleu <sup>+</sup>.

### En ce qui concerne le maillage bleu<sup>+</sup>, les constats sont :

- en aménagement du territoire, les communes connaissent peu les nouvelles techniques du maillage bleu<sup>+</sup> applicables à l'échelle locale même si elles sont bien informées des problématiques que peuvent rencontrer certains riverains et leurs attentes concrètes ;
- ces techniques ne sont pas intégrées au niveau des règlements d'urbanisme;
- en parallèle aux organismes de protection de l'environnement, des voix citoyennes se font entendre pour que les infrastructures liées aux inondations soient intégrées dans le paysage urbain et à dimension locale ;
- la demande en investissements relatifs à l'utilisation rationnelle de l'eau est encore faible chez les particuliers ;
- ces travaux correspondent au dimensionnement des entreprises bruxelloises mais les entreprises n'ont pas de garantie quant aux opportunités en terme de marchés, et ne connaissent pas le modèle d'affaire qui serait propice au nouveau marché ;
- les entreprises d'économie sociale se sont peu orientées vers le secteur de l'eau et l'aménagement chez les particuliers.

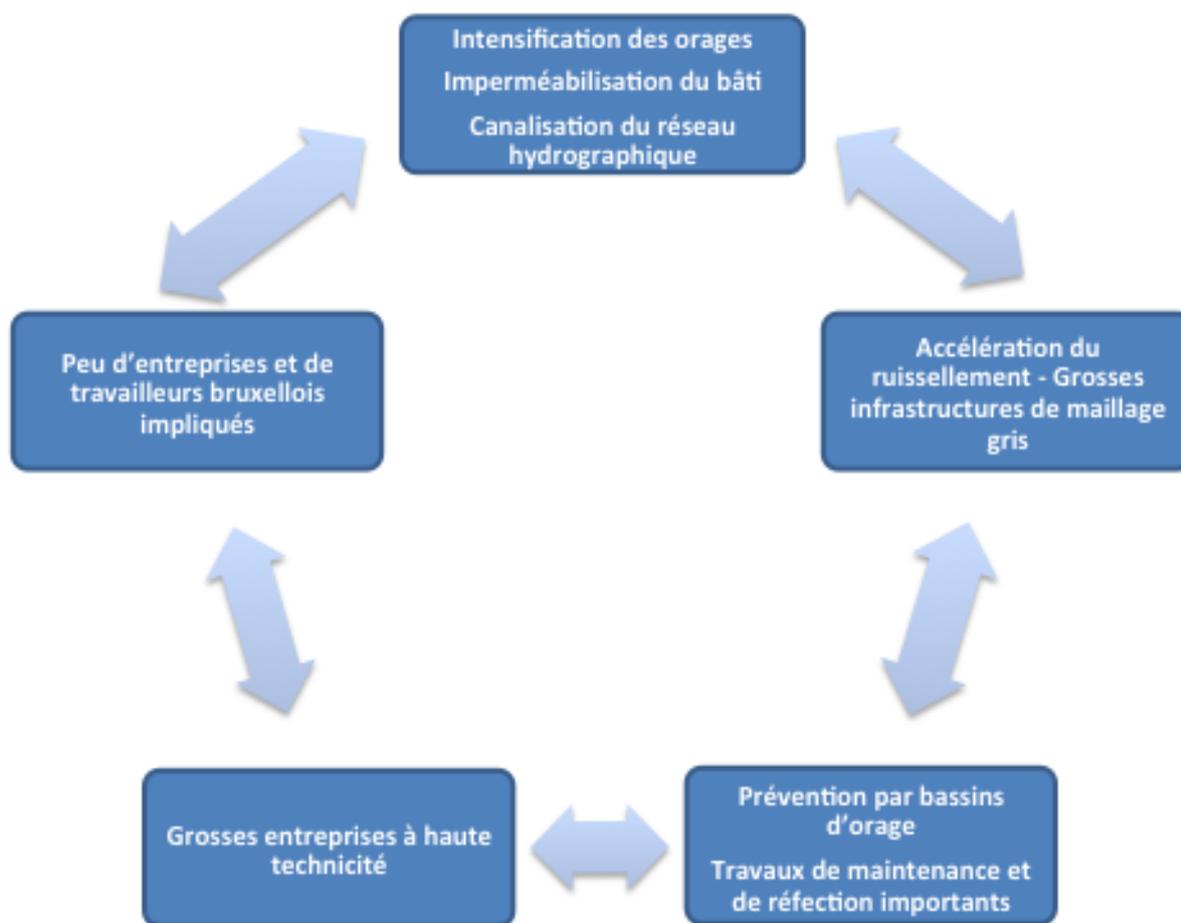


Figure 2 - La gestion du cycle de l'eau à Bruxelles - Situation présente

## LA SITUATION DÉSIRÉE

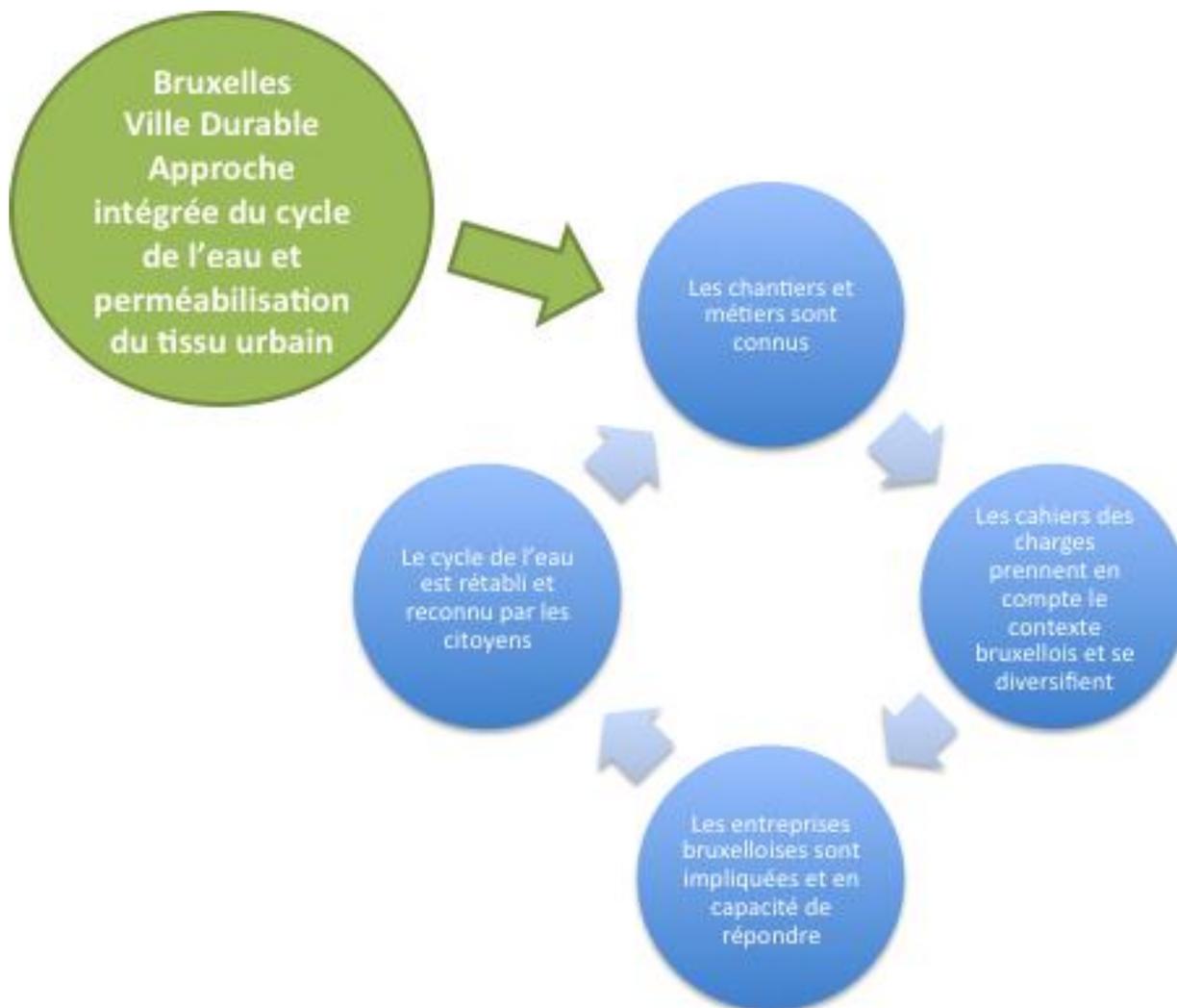


Figure 3 - La gestion du cycle de l'eau à Bruxelles - Situation désirée

La ville sera durable dans sa capacité à se régénérer, à se recycler en continu sans laisser derrière elle nuisances et pollutions diverses : la politique de l'eau implique par conséquent également son bon usage et sa prévention.

**Au niveau de l'environnement**, une ville durable se caractérise par l'atteinte d'une bonne qualité des différentes masses d'eau qui la constitue. Cela passe notamment par un meilleur équilibre entre le maillage bleu<sup>+</sup> et le maillage gris. Par exemple, plutôt que de considérer les eaux de pluie comme un déchet à évacuer (« tout à la **canalisation** ») la situation désirée est **un tissu urbain ouvert à la présence et à l'écoulement naturel de l'eau à travers une haute capacité d'infiltration du territoire urbain.**

**Cette situation de haute qualité environnementale doit s'appuyer sur une configuration socio-économique** dans laquelle les activités générées par la gestion de l'eau sont accessibles et mobilisent des entreprises et de la main d'oeuvre locale, en laissant une place aux petites et moyennes entreprises. A cette fin, la stratégie d'animation économique qui sera développée entend faciliter l'accessibilité des marchés aux entreprises et aux travailleurs bruxellois.

Dès le moment où le marché – en particulier – fonctionnera comme décrit dans le diagramme ci-dessus, les effets de la politique d'investissement à Bruxelles dans la gestion du cycle de l'eau déclencheront les bénéfices attendus sur l'environnement (adaptation de l'espace public et des parcelles bâties et non bâties) et sur l'emploi (accessibilité des marchés existants dans le secteur et création d'emplois).

Un cercle vertueux, dans lequel la planification des marchés et chantiers stimulera naturellement l'offre, sans intervention particulière, ni des autorités régionales, ni des opérateurs, avec les effets sur l'emploi qui sont attendus est le meilleur horizon que désire la Région de Bruxelles-Capitale.

## La stratégie de développement du secteur bruxellois de l'eau

Pour développer ce cercle vertueux, le Gouvernement agit sur deux leviers, l'un étant de redéfinir une politique environnementale de l'eau (Plan de Gestion de l'Eau), l'autre destiné à soutenir le développement de l'offre (l'Alliance Emploi-Environnement – 2<sup>ème</sup> axe Eau).

### LEVIER « DEMANDE » : LE PLAN DE GESTION DE L'EAU STIMULE LES COMMANDES DE TRAVAUX

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a une volonté forte de faire de Bruxelles un modèle en matière de développement durable.

En ce qui concerne la gestion de la ressource « eau », le Plan de Gestion de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale se veut une réponse intégrée et globale à l'ensemble des défis liés à celle-ci. Il constitue également une contribution active à la planification internationale à mettre en œuvre à l'échelle du district de l'Escaut dont la Région fait partie. Il s'accompagne d'un Programme de Mesures (PrM) autrement dit d'actions concrètes privilégiées qui seront mises en œuvre grâce à divers leviers politiques (arrêtés, subsides, information, investissements publics, ...) coordonnés entre eux. Dans cette optique le gouvernement considère certaines obligations issues du PGE comme des opportunités pour les entreprises en les invitant et en les incitant à s'impliquer dans la réalisation des travaux à effectuer et à générer de l'emploi pour des travailleurs bruxellois.

L'axe « Eau » de l'Alliance est en fait un complément à la politique de l'eau afin de développer son potentiel de création d'emplois et d'activités. Adopté en juillet 2012 par le Gouvernement, le **Plan de Gestion de l'Eau** se réfère aux trois valeurs fondatrices internationalement reconnues de la gestion durable de la ressource « Eau » : l'eau est un bien universel, un bien culturel et un patrimoine commun. Il organise l'engagement de la Région à mettre en place des structures (les « *opérateurs publics de l'eau* »), des instruments et des actions prioritaires destinés à répondre aux grands défis de la gestion de l'eau, sans perte de confort ni d'efficacité.

L'axe « Eau » s'inscrit pleinement dans ce cadre, en permettant aux acteurs bruxellois de mieux répondre à ses priorités sectorielles et environnementales, à travers un dialogue permanent et des partenariats concrets.

En outre, au plan économique, les actions déjà achevées et les actions en cours apportent au Plan de gestion de l'Eau une contribution en mobilisant les forces vives du secteur, en levant des freins à l'entrée d'acteurs bruxellois dans le secteur, en facilitant l'introduction de techniques innovantes auprès des entreprises et bureaux d'études bruxellois, et leur diffusion auprès des publics-cibles : particuliers, communes, maîtres d'œuvres (bureau d'études, entreprises).

## **LEVIER « OFFRE » : L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT MET EN CAPACITÉ LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS BRUXELLOIS**

L'Alliance Emploi-Environnement vise à aider les entreprises, travailleurs et demandeurs d'emplois à se mettre en capacité de saisir les opportunités qui se présentent en acquérant les connaissances et compétences nécessaires. L'objectif est de capter les fruits du développement actuel et à venir du secteur de l'eau et à valoriser l'important potentiel d'emploi, y compris moins qualifié, présent dans ce secteur.

L'appui à la structuration et au développement du secteur de l'eau mobilise entre autres les opérateurs publics et parapublics du secteur de l'eau afin de mieux identifier et caractériser les marchés, les organismes de recherche et innovation susceptibles d'apporter des réponses novatrices et pilotes, les organismes susceptibles de définir des bonnes pratiques, l'animation économique ainsi que l'enseignement, la formation professionnelle et le secteur de l'insertion. Un accent particulier est mis sur l'implication des PME et TPE, ainsi que des acteurs de l'économie sociale.

### **Objectifs stratégiques et opérationnels de la stimulation de l'offre**

Pour stimuler l'adéquation entre les marchés, les entreprises et les besoins en matière de développement durable dans le secteur de l'eau, l'axe « Eau » de l'Alliance Emploi-Environnement s'est doté d'objectifs généraux. Ceux-ci sont la déclinaison thématique des objectifs sociétaux de l'Alliance Emploi-Environnement.

Ces trois objectifs sont :

- 1) Restaurer les fonctionnalités du cycle de l'eau à Bruxelles
- 2) Favoriser la création d'emplois bruxellois dans les entreprises qui ont soumissionné aux marchés de l'eau
- 3) Renforcer la présence des entreprises bruxelloises dans le secteur de l'eau

La thématique des marchés et travaux liés à l'axe « eau » est complexe. Elle n'est pas synonyme d'un secteur professionnel homogène et aux contours circonscrits : le « secteur » de l'eau rassemble plutôt un ensemble de travaux et de métiers diversifiés.

Le premier moteur de l'implication des entreprises dans le secteur de l'eau est l'acquisition, par les chefs d'entreprises, les cadres et les travailleurs d'une meilleure connaissance des particularités du marché.

Les objectifs stratégiques décrits ci-dessous répondent aux caractéristiques des marchés et métiers liés à la thématique de l'eau.

Figure 4 - La stratégie de l'axe « Eau » dans l'Alliance Emploi Environnement

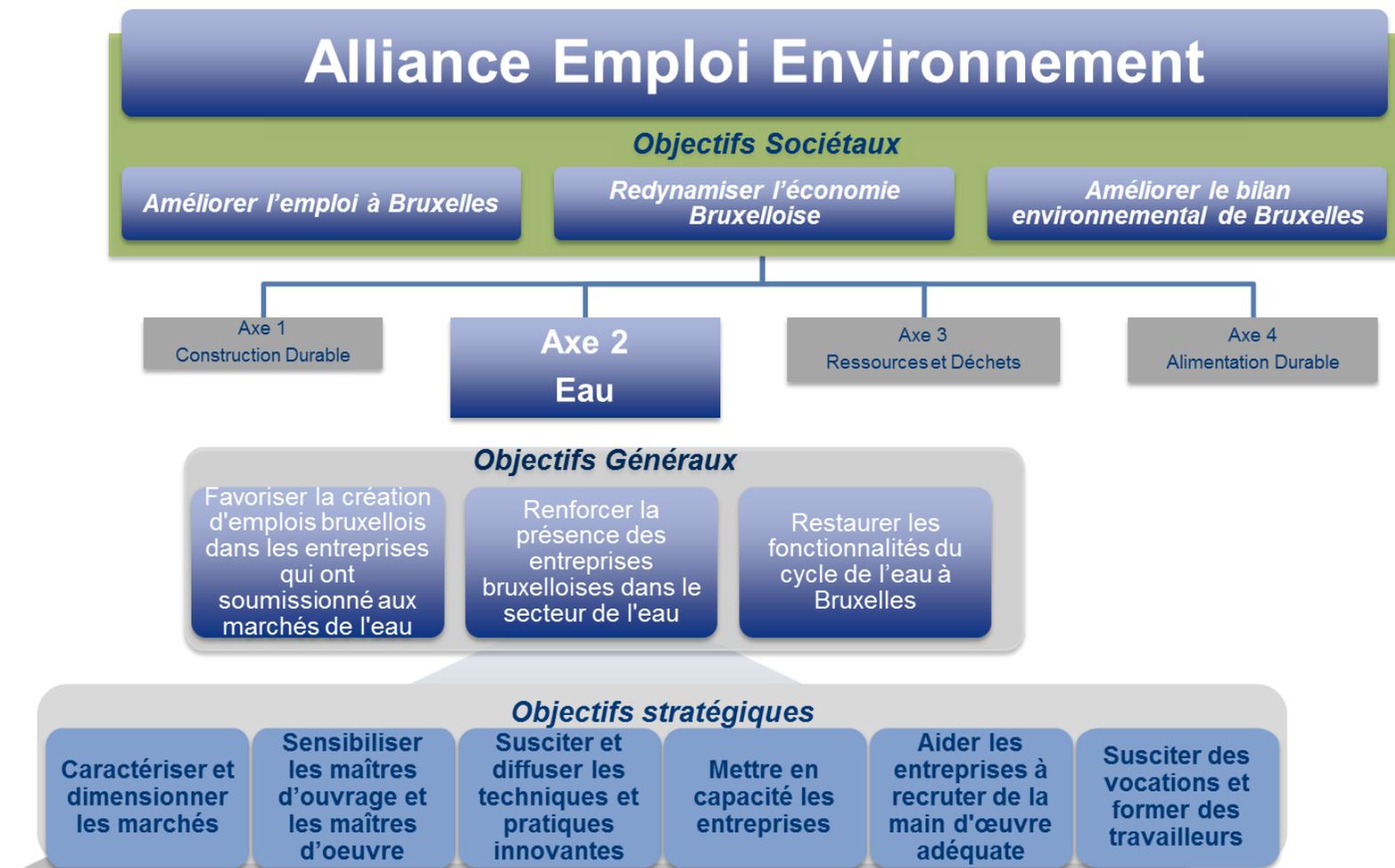


Figure 5 - l'articulation des actions de l'Axe eau dans les objectifs stratégiques



## **Caractériser et adapter les marchés**

Le premier objectif répond au besoin de comprendre et analyser comment fonctionne le secteur des travaux (publics et privés) liés à la thématique de l'eau, pour ensuite identifier les métiers et les besoins de main d'œuvre et ce afin d'orienter les stratégies qui permettront aux entreprises et aux travailleurs bruxellois de répondre à la demande existante et de se mettre en capacité de répondre aux marchés à venir.

## **Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre**

Le maître d'ouvrage est l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le maître d'œuvre qui peut être l'entrepreneur est une personne ou entité chargée de la conception puis de la conduite opérationnelle de travaux généralement pour le compte d'autrui.

Malgré le fait que le maillage bleu<sup>+</sup> est de plus en plus reconnu comme une nécessité, celui-ci n'a pas encore trouvé suffisamment d'échos en terme de réalisations pratiques auprès des acteurs locaux et des particuliers. Il s'agit donc d'une part à faire connaître et promouvoir des réalisations existantes auprès des maîtres d'ouvrage et, d'autre part de diffuser les techniques et pratiques innovantes auprès des maîtres d'œuvre.

En matière de maillage gris, aucune action n'a été identifiée à ce jour.

## **Susciter et diffuser les techniques et les pratiques innovantes**

Afin de développer l'approche durable de la gestion du cycle de l'eau, il est important de soutenir la recherche et de mieux cheville ces acquis en terme de recherche et d'innovation au monde de l'entreprise.

## **Mettre en capacité les entreprises**

Les entreprises bruxelloises connaissent mal le fonctionnement des marchés liés au secteur de l'eau. Les marchés publics requièrent l'intégration de normes, d'agrémentations et d'agrémentations. Le travail d'accompagnement des entreprises a pour objectif de les aider à se mettre à dimension.

## **Aider les entreprises à recruter de la main d'œuvre adéquate**

La question du besoin des entreprises en matière de recrutement est centrale dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement. Un ensemble de métiers classiques est en pénurie alors que le besoin est récurrent dans ce secteur. Une des raisons est liée à l'image a priori négative qu'offrent ces métiers.

Il conviendra donc de veiller, à travers la formation des demandeurs d'emplois mais également des jeunes dès l'enseignement secondaire, de veiller à la bonne réputation du secteur de l'eau et à sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement aux métiers de l'eau et aux mutations en cours.

Ensuite, il faut veiller à ce que l'offre et la demande de compétences se rencontrent. Dans cette optique, le régisseur ensemblier en matière de placement (Actiris) devra optimiser son matching dans ce sens.

Il convient enfin de garantir le respect des réglementations en matière de droit du travail en effectuant de inspections sur chantiers.

## Susciter des vocations et former des travailleurs

Les métiers du secteur de l'eau ne sont généralement pas de nouveaux métiers mais plutôt la diversification de métiers existants ou l'adoption de nouveaux modes de travail.

En ce qui concerne le Maillage Gris, les métiers sont méconnus ou dévalorisés, c'est pourquoi des actions sont entreprises en vue de favoriser l'image et la connaissance du secteur de l'eau dans les formations, en ce compris les métiers classiques.

## LES 36 ACTIONS DE L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT - EAU

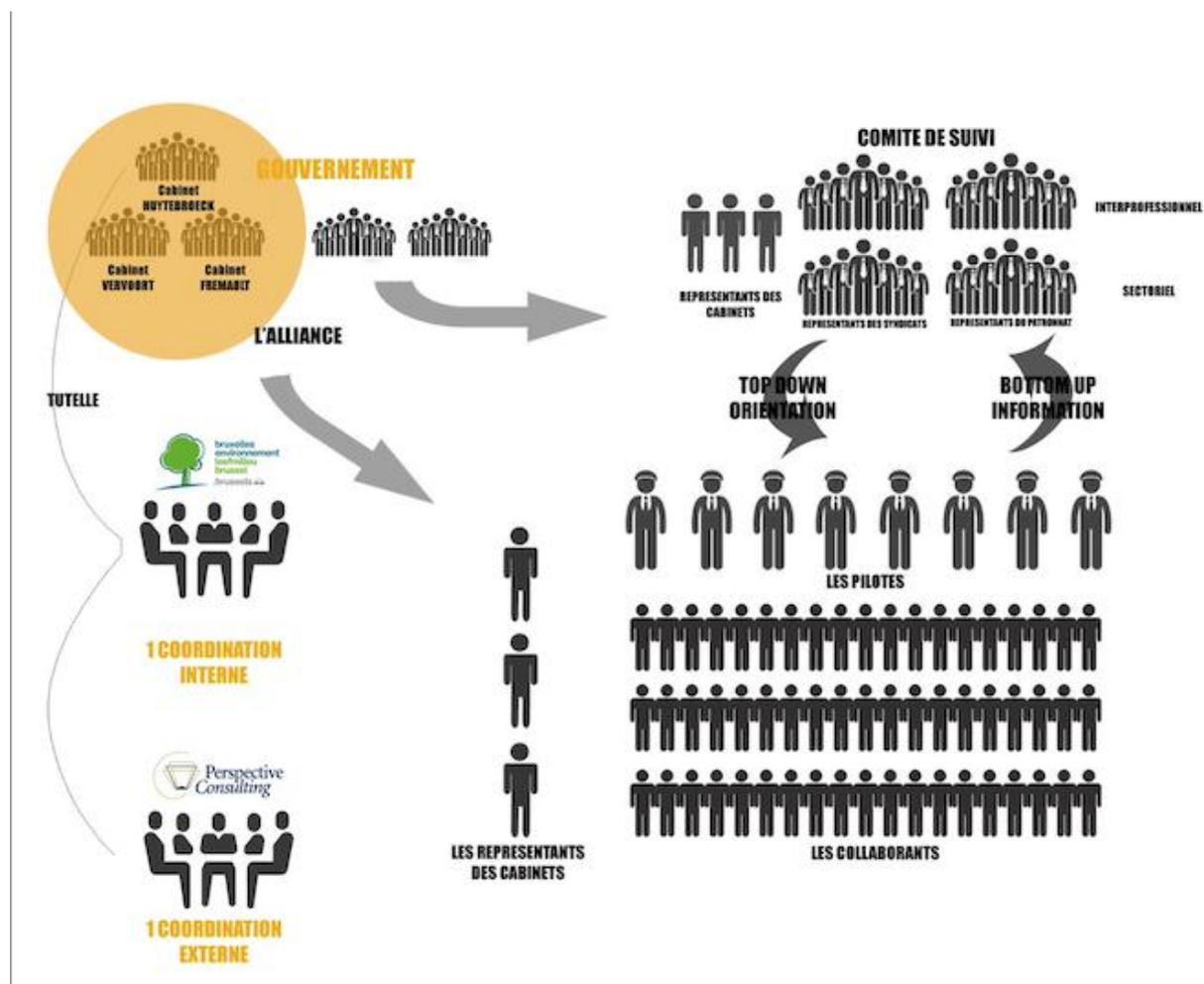
N°	Action	Pilote(s)
1	Etat de lieux/cadastre des travaux et des acteurs des maillages gris et bleu+	Bruxelles Environnement Impulse.brussels
2	Caractérisation et adaptation des marchés publics du maillage gris	Vivaqua
3	Inventaire des éventuels nouveaux types d'entreprises liées à la voie d'eau dans les régions et pays voisins	Port de Bruxelles
4	Caractérisation et dimensionnement des marchés publics du maillage bleu+	Bruxelles Environnement
5	Conscientisation des entreprises aux marchés publics dans le secteur de l'eau	BECI
6	Animation économique du maillage bleu+	Impulse.brussels
7	Simplification des démarches pour les entreprises pour la planification de leurs chantiers	AVCB CCBC
8	Personnaliser et rendre plus accessible les services d'accompagnement d'Actiris (SGE) en matière d'aides à l'emploi	Actiris
9	Réflexion sur un ou des sites démonstratifs et opérationnels	CityDev
11	Facilitation de l'accès des entreprises bruxelloises de la construction aux marchés de l'eau	CCB-C
12	Introduction de la thématique de l'eau dans Prospective Research For Brussels	Innoviris
13	Introduction de la thématique de l'eau dans le Programme d'impulsion	Innoviris
14	Amélioration de la veille technologique et de son utilisation par le secteur	CRR
15	Stimulation de la collaboration entre les universités et le secteur	Impulse.brussels
16	Intégration de l'éco-innovation à destination des PME	Impulse.brussels
17	Stimulation de l'accès aux agréments et enregistrements	Impulse.brussels
18	Intégration des nouvelles normes par le secteur	Belgaqua
19	Amélioration des connaissances de la gestion des eaux pluviales	Bruxelles Environnement
20	Analyse et diffusion des meilleures techniques disponibles en matière d'utilisation des nappes	Bruxelles Environnement

N°	Action	Pilote(s)
21	Elaborer des outils de guidance pour les travaux des particuliers	Bruxelles Environnement
22	Analyse du potentiel économique et en termes de création d'emplois des Nouvelles Rivières Urbaines (cas pratique dans le cadre d'un bassin versant pilote)	EGEB
23	Re-Use des eaux épurées	SBGE
24	Identification précise des tâches à effectuer et des compétences recherchées	Actiris
25	Améliorer le matching entre l'offre et la demande du marché du travail dans le secteur de l'eau	Actiris
26	Engagement individuel et volontaire par les entreprises ou les organismes publics, en réservant l'offre chez Actiris	Actiris
27	Organiser des modules de détermination et / ou de formation en lien avec le "secteur de l'eau"	Bruxelles Formation
28	Prise en compte de la problématique "Eau" dans la formation initiale par alternance	CDR Construction EFPME
29	Mise à niveau des chercheurs d'emploi au SELOR Article 8	Actiris
30	Analyse des différents types de clauses sociales et mise en œuvre du dispositif	Actiris
31	Contrôle des sous traitants sur les chantiers d'égouttage	Inspection Régionale de l'Emploi
32	Animation de la journée de l'eau avec un focus sur la Région de Bruxelles-Capitale pour encourager les vocations dans ce secteur	Aquabru (représenté par Vivaqua et Hydrobru)
33	Promotion, organisation de visites de chantiers de l'eau et étude sur les compétences recherchées par les entreprises de construction	CCB-C
34	Organisation d'une semaine de la construction durable avec visibilité de l'axe « eau »	CDR Construction
35	Développement d'un réseau de prospection sur les nouveaux métiers et marchés de l'eau (Maillage bleu+)	Groupe One
36	Analyse des profils recherchés par rapport aux programmes de formation existants	Inspection Générale de l'Enseignement

## PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION DES ACTIONS

### Dynamique participative

Voici un résumé graphique de la méthodologie de co-construction du plan d'actions par les acteurs publics et privés. Cette nouvelle gouvernance est détaillée dans le 1<sup>er</sup> « carnet » résumant les objectifs, résultats et perspectives des 4 axes sectoriels de l'Alliance Emploi-Environnement.



## Dispositif de suivi de la mise en œuvre

En vue d'assurer le suivi des actions menées dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement – axe Eau, chaque Pilote d'action à identifier une série d'indicateurs de réalisation et de résultat à mesurer périodiquement pour objectiver l'avancement de leur(s) action(s).

On compte aujourd'hui plus de **200 indicateurs** pour l'ensemble des **33 actions** et sous-actions de l'axe Eau. Au terme de cette première année de mise en œuvre, plusieurs avancements-clés ont été identifiés à partir de la moitié de ces indicateurs<sup>1</sup>. Ces avancements sont repris ci-dessous.

### LA SENSIBILISATION DES ENTREPRISES

De nombreuses actions ont pour objectif de sensibiliser les entreprises bruxelloises sur différentes dimensions leur permettant d'accéder plus facilement aux marchés du secteur de l'eau. Notamment :

- 1) Sur les principes et fonctionnement des marchés publics

Chaque séminaire organisé par BECI en 2013 : jusqu'à 75 participants y ont participé par séminaire. Au total, 40 entreprises ont participé à un des séminaires organisés (FA 05).

- 2) Sur le maillage Bleu +

55 acteurs ont d'ores et déjà participé aux rencontres organisées par l'ABE dans le cadre de l'animation économique du maillage Bleu+ (FA 06).

Un blog a également été mis en place pour diffuser cette information sur le site de greentech : <http://www.brusselsgreentech.be/fr/veilles/blog> (onglet EAU).

Groupe One a organisé un premier séminaire sur le thème des « Challenges et solutions d'une gestion alternative de l'eau de pluie à Bruxelles » qui a réuni 55 participants. Une deuxième rencontre s'est tenue en novembre 2013 en collaboration avec l'IBGE qui y présentait les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'action 19 « Amélioration des connaissances de la gestion des eaux pluviales ». 90 personnes ont participé à cet événement.

- 3) Sur le marché de l'emploi

Actiris a multiplié ses contacts avec les entreprises pour les sensibiliser aux services d'accompagnement d'entreprises disponibles au sein d'Actiris et pour proposer aux entreprises en cours de recrutement des offres d'emploi pré-sélectionnées sur la base des profils recherchés par les employeurs

### LA RECHERCHE

Le deuxième Axe de l'Alliance Emploi-Environnement s'est donné pour ambition d'introduire davantage la thématique de l'eau dans différents programmes de recherche qui se développent sur le territoire bruxellois.

---

<sup>1</sup> Toute une série d'indicateurs de résultats n'ont pas encore pu être quantifiés au terme de cette première année de mise en œuvre.

### 1) Investissements importants en matière de recherche

Prospective Research for Brussels : Les 5 projets retenus sur la thématique de la gestion de la gestion de l'eau à Bruxelles ont démarré entre le 01/01/2013 et le 01/03/2013. Ils représentent :

- plus de la moitié (55%) des projets retenus dans le cadre de PRFB ;
- 58% du budget total affecté aux projets consacré à la thématique de l'« eau »(soit un montant de 819.425 euros).

Dans le cadre du programme d'Impulsion 3 projets sur 6 sont actuellement en cours sur cette thématique: une entreprise a déjà été créée sur la base d'un des projets soutenus et deux autres projets d'entreprises seront soutenus dans le cadre des programmes « Spin-off in Brussels ».

Au total, ce sont 3 universités (UCL, ULB, VUB) – et une dizaine de services de recherche différents au sein de celles-ci - qui travaillent actuellement sur la thématique de l'eau dans le cadre de ces 2 appels à projet.

### 2) Stimulation de la collaboration entre la recherche et les entreprises

55 entreprises ont participé aux rencontres et visites de laboratoires organisées par Impulse.brussels pour stimuler la collaboration entre les universités et le secteur (FA 15).

## LA VEILLE TECHNOLOGIQUE

### 1) Portail web

Un portail web visant à centraliser l'ensemble des résultats de la veille technologique pour les différentes thématiques considérées est en cours de développement par le CRR. 18 fiches thématiques sont en cours de finalisation.

### 2) Lancement d'études en vue de développer des projets innovants

Trois études sont en cours de réalisation :

La première vise à augmenter l'expertise bruxelloise en matière de gestion innovante des eaux pluviales, tant quantitative que qualitative, sur les parcelles publiques et sur les voiries. Actuellement, cette action a abouti à un recensement de projets innovants de référence à développer à Bruxelles.

Les deux autres études ont pour but de déterminer les conditions dans lesquelles l'eau épurée peut être utilisée pour des clients industriels. Plus précisément, ces études visent l'analyse de la législation relative à la réutilisation de l'eau épurée en sortie des stations d'épuration (RE-USE) et la faisabilité technico-commerciale de la distribution d'eau épurée pour un usage industriel à partir des stations d'épuration bruxelloises.

### 3) Sites démonstratifs

40 entreprises ont été contactées par la SDRB dans le cadre de leur réflexion relative à la création de sites démonstratifs et opérationnels (FA 09). Un peu plus d'une dizaine de bâtiments « exemplaires dans l'utilisation rationnelle de l'eau » ont été sélectionnés sur base d'une liste des aménagements-types d'une gestion durable de l'eau.

#### 4) La facilitation des normes et agréments :

494 entreprises du secteur de la construction ont été contactées par la CCBC afin de les sensibiliser et les informer des normes et agréments aux marchés de l'eau (FA 11).

1800 entreprises ont été sensibilisées par l'ABE à l'éco-innovation et aux divers types d'agréments (FA 16 et 17).

## ACTEURS

Les acteurs impliqués dans le processus peuvent être répartis en quelques catégories :

### Du côté des acteurs publics

Du fait de l'approche transversale et résolument tournée vers l'avenir, les compétences régionales sont mobilisées. Le déploiement de la stratégie implique également de conscientiser les acteurs de l'enseignement ou de solliciter les acteurs de la recherche et de l'innovation.

De façon non exhaustive, on retrouve :

- Les acteurs publics concernés par le secteur et par l'environnement en général
- Les acteurs publics concernés par l'emploi
- Les acteurs de l'insertion, la formation, l'enseignement
- Les universités et les centres de recherche et de l'innovation
- Toute commune, organisme public dont l'activité contribue à mettre en place des conditions favorables au déploiement de la stratégie : économie, réglementations, formation, enseignement, ...

### Du côté des acteurs privés

Les acteurs privés se répartissent comme suit :

- les fédérations professionnelles qui accompagnent et représentent les entreprises
- les bureaux d'étude
- le secteur de l'Economie sociale
- le secteur associatif et les représentants de citoyens, les leaders d'opinion

Lors de la phase de co-élaboration, certains partenaires se sont positionnés comme pilotes d'action. La réalisation des différentes actions repose sur un pilote mais également la mobilisation de collaborateurs.

**Figure 6 - Tableau récapitulatif des Pilotes des différentes actions**

<b>Pilote</b>	<b>Atelier</b>	<b>N°</b>	<b>Action</b>
<b>Actiris</b>	Outils et adéquation des marchés	FA-08	Personnaliser et rendre plus accessible les services d'accompagnement d'Actiris (SGE) en matière d'aides à l'emploi
	Références techniques, R&D	FA-24	Identification précise des tâches à effectuer et des compétences recherchées
	Enseignement, formation, insertion	FA-25	Améliorer le matching entre l'offre et la demande du marché du travail dans le secteur de l'eau
	Enseignement, formation, insertion	FA-26	Engagement individuel et volontaire par les entreprises ou les organismes publics, en réservant l'offre chez Actiris
	Enseignement, formation, insertion	FA-29	Mise à niveau des chercheurs d'emploi au SELOR Article 8
	Enseignement, formation, insertion	FA-30	Analyse des différents types de clauses sociales et mise en œuvre du dispositif
<b>Aquabru (représenté par Vivaqua et Hydrobru)</b>	Enseignement, formation, insertion	FA-32	Animation de la journée de l'eau avec un focus sur la Région de Bruxelles-Capitale pour encourager les vocations dans ce secteur
<b>AVCB</b>	Outils et adéquation des marchés	FA-07	Simplification des démarches pour les entreprises pour la planification de leurs chantiers
<b>BECI</b>	Outils et adéquation des marchés	FA-05	Conscientisation des entreprises aux marchés publics dans le secteur de l'eau
<b>Belgaqua</b>	Références techniques, R&D	FA-18	Intégration des nouvelles normes par le secteur
<b>Bruxelles Environnement</b>	Outils et adéquation des marchés	FT-01	Etat de lieux/cadastre des travaux et des acteurs des maillages gris et bleu+
	Outils et adéquation des marchés	FA-04	Caractérisation et dimensionnement des marches publics du maillage bleu+
	Références techniques, R&D	FT-19	Amélioration des connaissances de la gestion des eaux pluviales
	Références techniques, R&D	FA-20	Analyse et diffusion des meilleures techniques disponibles en matière d'utilisation des nappes
	Références techniques, R&D	FA-21	Elaborer des outils de guidance pour les travaux des particuliers
<b>Bruxelles Formation</b>	Enseignement, formation, insertion	FA-27	Organiser des modules de détermination et / ou de formation en lien avec le "secteur de l'eau"
<b>CCB-C</b>	Outils et adéquation des marchés	FA-11	Facilitation de l'accès des entreprises bruxelloises de la construction aux marchés de l'eau
	Enseignement, formation, insertion	FA-33	Promotion, organisation de visites de chantiers de l'eau et étude sur les compétences recherchées par les entreprises de construction
	Outils et adéquation des marchés	FA-07	Simplification des démarches pour les entreprises pour la planification de leurs chantiers

Pilote	Atelier	N°	Action
<b>CDR Construction</b>	Enseignement, formation, insertion	FA-28	Prise en compte de la problématique "Eau" dans la formation initiale par alternance
	Enseignement, formation, insertion	FA-34	Organisation d'une semaine de la construction durable avec visibilité de l'axe « eau »
<b>CityDev.brussels</b>	Outils et adéquation des marchés	FA-09	Réflexion sur un ou des sites démonstratifs et opérationnels
<b>CRR</b>	Références techniques, R&D	FA-14	Amélioration de la veille technologique et de son utilisation par le secteur
<b>EFPME</b>	Enseignement, formation, insertion	FA-28	Prise en compte de la problématique "Eau" dans la formation initiale par alternance
<b>EGEB</b>	Références techniques, R&D	FA-22	Analyse du potentiel économique et en termes de création d'emplois des Nouvelles Rivières Urbaines (cas pratique dans le cadre d'un bassin versant pilote)
<b>Groupe One</b>	Enseignement, formation, insertion	FA-35	Développement d'un réseau de prospection sur les nouveaux métiers et marchés de l'eau (Maillage bleu+)
<b>Impulse.brussels</b>	Outils et adéquation des marchés	FT-01	Etat de lieux/cadastre des travaux et des acteurs des maillages gris et bleu+
	Outils et adéquation des marchés	FA-06	Animation économique du maillage bleu+
	Références techniques, R&D	FA-15	Stimulation de la collaboration entre les universités et le secteur
	Références techniques, R&D	FA-16	Intégration de l'éco-innovation à destination des PME
	Références techniques, R&D	FA-17	Stimulation de l'accès aux agréments et enregistrements
<b>Innoviris</b>	Références techniques, R&D	FA-12	Introduction de la thématique de l'eau dans Prospective Research For Brussels
	Références techniques, R&D	FA-13	Introduction de la thématique de l'eau dans le Programme d'impulsion
<b>Inspection Générale de l'Enseignement</b>	Enseignement, formation, insertion	FA-36	Analyse des profils recherchés par rapport aux programmes de formation existants
<b>Inspection Régionale de l'Emploi</b>	Enseignement, formation, insertion	FA-31	Contrôle des sous traitants sur les chantiers d'égouttage
<b>Port de Bruxelles</b>	Outils et adéquation des marchés	FA-03	Inventaire des éventuels nouveaux types d'entreprises liées à la voie d'eau dans les régions et pays voisins
<b>SBGE</b>	Références techniques, R&D	FA-23	Re-Use des eaux épurées
<b>Vivaqua</b>	Outils et adéquation des marchés	FA-02	Caractérisation et adaptation des marchés publics du maillage gris

**Figure 7 - Liste des organismes impliqués**

<b>Organisme</b>	<b>Statut</b>
ACTIRIS	Pilote
AVCB	Pilote
BECI	Pilote
Bruxelles Environnement	Pilote
Bruxelles Formation	Pilote
Cabinet Fremault	Collaborant
Cabinet Huytebroeck	Collaborant
Cabinet Madrane	Collaborant
Cabinet Vervoort	Collaborant
CBENM	Collaborant
CCB-C	Pilote
CCFEE	Collaborant
CDR Construction	Pilote
CERBC	Collaborant
CFWB	Pilote
CityDev.brussels	Pilote
Cluster Ecobuild	Collaborant
COCOF	Collaborant
Contrôle des lois sociales du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (district de Bruxelles)	Collaborant
Coordinateur CEFA	Collaborant
Coordinateur SFPME	Collaborant
CPEONS	Collaborant
CRR	Pilote
CSTC	Collaborant
CTA Chimie-Frans Fischer	Collaborant
EFPME	Pilote
EGEB	Pilote
Exposant D	Collaborant
FBEV	Collaborant
FEBELCEM	Collaborant
FEBIO	Collaborant
FEBISP	Collaborant
FEBRAP	Collaborant
FFC	Collaborant
Formelec	Collaborant
Groupe One	Pilote
GTI	Collaborant
Habitat et Rénovation	Collaborant
Hydrobru	Pilote
IEB	Collaborant
ULB-IGEAT	Collaborant
Impulse.brussels	Pilote
Indutec	Collaborant
Innoviris	Pilote
Inspection sociale du SPF Sécurité sociale (bureau de Bruxelles-Capitale)	Collaborant

<b>Organisme</b>	<b>Statut</b>
Inter S	Collaborant
Interfaces U/E	Collaborant
IPIEQ	Collaborant
Iris tech	Collaborant
Maison de la Rénovation urbaine	Collaborant
Mission locale d'Etterbeek	Collaborant
Mission locale d'Ixelles	Collaborant
Mission locale de Bruxelles	Collaborant
Mission locale de Saint-Josse	Collaborant
Mission locale de Schaerbeek	Collaborant
Mission locale de Saint-Gilles	Collaborant
Mission locale d'Anderlecht	Collaborant
Port de Bruxelles	Pilote
Port Sud	Collaborant
SAW-B	Collaborant
SBGE	Pilote
SELOR	Collaborant
Service de contrôle de l'Office national de l'Emploi (bureau de Bruxelles)	Collaborant
SGEC	Collaborant
SPRB (Inspection régionale de l'emploi)	Pilote
SPRB-AATL	Collaborant
SPRB-AEE	Collaborant
SPRB-APL	Collaborant
SPRB-Bruxelles Mobilité	Collaborant
SPRB-SG-Relex	Collaborant
SRIB	Collaborant
Tracé Brussel	Collaborant
UCM	Collaborant
ULB-Bru-Cités	Collaborant
UNIZO	Collaborant
VDAB	Collaborant
VGC	Collaborant
Vivaqua	Pilote
VUB-Earth System Science	Collaborant